

APPEL A PROJETS

Session 2019

Le syndrome de Rett est une affection neurodéveloppementale qui touche principalement les filles. Après une période de développement quasi normal, une décélération globale du développement psychomoteur apparaît puis une perte des acquisitions. La personne deviendra dépendante tout au long de sa vie avec des problèmes dans différents domaines : l'épilepsie, l'ostéoporose, les troubles du métabolisme phosphocalcique, du sommeil, orthopédiques, nutritionnels et digestifs, respiratoires, de la communication...

Champ d'action :

Les projets peuvent être nationaux ou internationaux, réalisés au sein d'établissements publics ou privés. Ils peuvent être accordés à tous professionnels effectuant de la recherche sur le syndrome de Rett. La somme allouée sera utilisée pour des dépenses de consommables et d'équipements mais en aucun cas pour financer des salaires ou des gratifications.

Le financement peut néanmoins être accordé :

– à des étudiants en fin de thèse et/ou dans la continuité de leur soutenance pour une période inférieure ou égale à 6 mois

– pour des temps d'Attaché de Recherche Clinique

Les bourses doctorales et postdoctorales ne sont pas admises. Toutefois des gratifications peuvent être acceptées pour des étudiants travaillant en lien direct avec le projet financé.

Domaines de financement :

- Aspects moléculaires et biochimiques dans les formes typiques et atypiques du syndrome de Rett
- Physiopathologie des formes typiques et atypiques du syndrome de Rett
- Amélioration de la qualité des soins et la qualité de vie (incluant les aspects paramédicaux et éducatifs)
- Développement de nouvelles approches thérapeutiques
- Amélioration du diagnostic, de la prise en charge et de l'évaluation d'aspect clinique spécifique au syndrome de Rett

Durée et montant :

La durée du projet peut être de 1 ou 2 ans.

Le montant maximal attribué par projet est de 30 000 euros sur 2 ans.

Procédure et calendrier :

Les projets sont sélectionnés en deux étapes :

1ère étape : Une lettre d'intention

Les candidats doivent envoyer une lettre d'intention de deux pages maximum, rédigée en français et présentant un résumé du projet, la composition de l'équipe et de son implantation, et le budget prévisionnel détaillé.

Un curriculum vitae du porteur de projet et la liste de ses récentes publications sont joints en annexes.

Les dossiers sont à retourner par e-mail ou courrier avant le **1^{er} mars 2019**.

2ème étape : La constitution du dossier complet

Les candidats sélectionnés à la première étape devront envoyer un dossier **complet et détaillé** du projet en anglais ou français, ainsi qu'un **résumé grand public en français**. L'impact du projet sur les patientes atteintes du syndrome de Rett devra y être indiqué.

Des rapporteurs internes et externes seront sollicités pour évaluer les projets soumis. Tout conflit d'intérêt devra être déclaré et les rapporteurs à exclure précisés.

Les dossiers seront à retourner par e-mail avant le **15 mai 2019**.

Les dossiers sont à adresser :

- par courrier à : AFSR – Mélanie Sembeni, Présidente 264 rue du Champ Monette – 60600 Agnetz
- et par mail : contact@afsr.fr

Mélanie Sembeni
Présidente de l'AFSR

Sophie Bourdon
Vice-Présidente de l'AFSR